

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3069

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 38

A l'alinéa 9, supprimer les mots :

« des dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.